

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES
7 AVRIL 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 7 avril 2025 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Bruno Fournier, maire
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège # 4
Siège # 5 vacant
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum. Monsieur Bruno Fournier, maire, agit à titre de président d'assemblée. La directrice générale greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

Onze (11) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 7 avril 2025

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 3 mars 2025

4. CONSEIL

- 4.1 Redéposer la déclaration d'intérêt pécuniaire pour le conseiller, M. Dominique Ouellet
- 4.2 Nouvelle salle pour les réunions du Conseil municipal

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
- 5.2 Autorisation de paiement décompte # 4 à l'entreprise CRB Construction pour projet de construction des bureaux municipaux pour une somme de 8 373.50 \$
- 5.3 Autorisation de paiement de facture Les Entreprises d'Électricité G. Ouellet inc. au montant de 3 818.82 \$ pour l'installation de 12 câbles réseau pour le nouveau bureau

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Modification entente service incendie

- 6.2 Adoption du rapport annuel d'activités 2024 – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de La Matanie

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Démission de Monsieur Denis Jean, inspecteur municipal et responsable des travaux de voirie

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Discuter de la location du Café du Havre

12. AUTRES

13. VARIA

- a) Demande de Mme Reine Ouellet, terrain rue de la Mer
 - b) Demande au Gouvernement de reconduire le financement du Programme Réno-Région en appui à la Fédération Québécoise des municipalités
14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

2025-04-52 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont pris individuellement connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2025 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé, cependant il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2025-04-53 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MARS 2025

Considérant que les membres du Conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal ;

En conséquence,
IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025.

ADOPTÉE

2025-04-54 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU CONSEILLER MONSIEUR DOMINIQUE OUELLET

Considérant que monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1 avait déposé sa déclaration en décembre dernier, mais que cela ne faisait pas un mois de la date d'anniversaire de son élection;

Considérant que monsieur Ouellet doit redéposer sa déclaration pour être conforme au délai prescrit;

En conséquence,
IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil municipal prend acte du dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur Dominique Ouellet en date du 7 avril 2025.

ADOPTÉE

2025-04-55 NOUVELLE SALLE POUR LES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que les travaux de construction des nouveaux bureaux et de la salle des réunions sont maintenant terminés;
Considérant qu'il y a lieu de modifier l'emplacement des réunions du Conseil municipal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches décrète qu'à partir du 8 avril 2025, les réunions du Conseil municipal se tiendront dans la salle des délibérations située au 100, Route 132 Ouest, à Grosses-Roches.

QUE la directrice générale soit priée de préparer un avis public afin d'informer les citoyens de ce nouvel emplacement et de le publier sur le site web de la municipalité ainsi que sur sa page Facebook.

ADOPTÉE

2025-04-56 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 4 MARS AU 7 AVRIL 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 4 mars au 7 avril 2025, pour un montant 84 168.57 \$ numérotés consécutivement de 7660 à 7698 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

2025-04-57 AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE # 4 — CRB CONSTRUCTION — PROJET CONSTRUCTION DES BUREAUX MUNICIPAUX — DEMANDE DE PAIEMENT # 4

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et la demande de paiement # 4, à savoir :

CRB Construction Décompte # 4 66 482.32 \$ Construction bureau municipal

QUE le montant de la dépense sera affecté au règlement d'emprunt numéro 363 prévu à cette fin.

ADOPTÉE

2025-04-58 AUTORISATION DE PAIEMENT LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ G. OUELLET

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Les Entreprises G. Ouellet 3 818.82 \$ (plus taxes)
(Installation de 12 câbles réseau pour le bureau)

QUE le montant de la dépense sera affecté au règlement d'emprunt numéro 363 prévu à cette fin.

ADOPTÉE

2025-04-59 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ORGANISATION DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE — AUTORISATION SIGNATURE D'UN ADDENDA

CONSIDÉRANT QUE la MRC a confié à ICARIUM Groupe Conseil des mandats relatifs à la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la réalisation d'une étude d'optimisation des deux services de son territoire, soit le service de sécurité incendie

(SSI) de la ville de Matane et le service régional de sécurité incendie (SRSI) de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2024, l'entreprise susmentionnée a déposé ses recommandations à la MRC lesquelles ont été partagées à l'ensemble des élus municipaux en novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE ICARIUM Groupe Conseil recommande à la MRC de La Matanie de déclarer sa compétence, de la manière prévue à l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), en matière de sécurité incendie pour l'ensemble des municipalités rurales de son territoire et convenir d'une entente intermunicipale à long terme avec la ville de Matane en application des articles 569 et suivants dudit Code;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités locales ont donné un accord de principe, à l'hiver 2025, pour la poursuite des travaux d'optimisation sur la base de la recommandation susmentionnée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'entente intermunicipale relative l'organisation du Service régional de sécurité incendie afin de prévoir des modalités financières et administratives advenant sa résiliation en raison de la déclaration de compétence de la MRC de La Matanie en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Grosses-Roches ont pris connaissance du projet d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

D'autoriser le maire, Monsieur Bruno Fournier, et la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Linda Imbeault, à signer *l'Entente intermunicipale du 19 mars 2025 modifiant l'entente intermunicipale relative à l'organisation du service régional de sécurité incendie conclue le 27 octobre 2005, modifiée le 18 mai 2011, le 30 septembre 2020, le 1^{er} mars 2023 et le 15 mai 2024* pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie pour signature ainsi qu'à l'ensemble des municipalités participantes du SRSI pour information.

ADOPTÉE

2025-04-60 SCRSI – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024

CONSIDÉRANT le Schéma de couverture de risques de la MRC de La Matanie en matière de sécurité incendie en vigueur depuis le 1^{er} mai 2016;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que les municipalités et les MRC doivent adopter annuellement un rapport d'activités en lien avec les mesures prévues au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Grosses-Roches ont pris connaissance du rapport annuel d'activités préparé par Icarium, avec l'assistance des deux services de sécurité incendie du territoire, dans le cadre de son mandat de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grosses-Roches est en accord avec les actions figurant au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le préambule fasse partie de la résolution;

QUE le conseil de la municipalité de Grosses-Roches adopte le rapport annuel d'activités pour l'année 2024 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Matanie 2016-2021, lequel est en cours de révision;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie dans les meilleurs délais;

D'autoriser la transmission, par la MRC de La Matanie, des rapports d'activités et résolutions d'adoption des municipalités locales au ministre de la Sécurité publique ainsi qu'à la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE

**2025-04-61 DÉMISSION DE MONSIEUR DENIS JEAN –
INSPECTEUR MUNICIPAL ET RESPONSABLE
DES TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Conseil municipal prend acte de la lettre de M. Denis Jean informant la municipalité qu'il a démission de son poste d'inspecteur municipal et responsable des travaux de voirie en date du 19 mars 2025.

Le Conseil le remercie pour l'excellent travail accompli durant ces années de service et lui souhaite une bonne continuité dans ses nouveaux projets.

La conseillère Madame Sonia Bérubé et le conseiller Monsieur Dominique Ouellet se retirent des délibérations pour le prochain point à cause de liens d'intérêt avec une autre personne, M. Desrosiers.

Le quorum, ou nombre minimum de personnes nécessaires pour prendre des décisions est maintenu malgré leur retrait, et la réunion se poursuit à 19 h 30.

2025-04-62 EMBAUCHE DE MONSIEUR RENAUD DESROSIERS AU POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL ET RESPONSABLE DES TRAVAUX DE VOIRIE

Considérant que le poste d'inspecteur municipal et de responsable des travaux de voirie doit être pourvu;

Considérant que Monsieur Renaud Desrosiers travaille déjà pour la municipalité depuis plusieurs années et remplace actuellement l'inspecteur municipal;

Considérant Monsieur Desrosiers possède les qualifications nécessaires pour occuper ce poste;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal donne le poste d'inspecteur municipal et responsable des travaux de voirie à Monsieur Renaud Desrosiers.

ADOPTÉE

Retour à la table des délibérations de Mme Bérubé et M. Ouellet, il était 19 h 35.

2025-04-63 EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-GUY MILLETTE AU POSTE DE JOURNALIER

Considérant que le poste de journalier doit être pourvu;

Considérant que Monsieur Jean-Guy Millette travaille déjà pour la municipalité depuis l'année passée à titre de journalier;

Considérant Monsieur Jean-Guy Millette a les qualifications nécessaires pour occuper ce poste;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER
Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal donne le poste de journalier pour aider l'inspecteur municipal sur les travaux de voirie à Monsieur Jean-Guy Millette.

ADOPTÉE

2025-04-64 LOCATION DU CAFÉ DU HAVRE POUR LA PÉRIODE PRINTEMPS-ÉTÉ 2025 À M. MICHAEL CÔTÉ

Considérant que Monsieur Michael Côté a manifesté son intérêt d'exploiter le Café du Havre pour la prochaine saison estivale;

Considérant que Monsieur Côté a donné un bon service l'année passée et que la municipalité n'avait que de bons commentaires sur le Café du Havre;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal accepte de louer pour la période estivale le Café du Havre à Monsieur Michael Côté pour une somme de 400 \$ par mois.

QUE Monsieur Côté devra assumer les coûts d'électricité et fournir une preuve d'assurance responsabilité civile et couvrant la restauration.

QUE le Conseil municipal accepte que Monsieur Côté débute l'exploitation à partir du 17 avril 2025.

ADOPTÉE

Les conseillers Messieurs Dominique Ouellet et Sylvain Tremblay se retirent des délibérations pour le prochain point à cause de liens d'intérêt avec Madame Reine Ouellet et Monsieur Alain Tremblay.

Le quorum, ou nombre minimum de personnes nécessaires pour prendre des décisions, est maintenu malgré leur retrait, et la réunion se poursuit à 19 h 39.

2025-04-65 AUTORISATION D'EMPIÉTÉ SUR LE TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA RUE DE LA MER

Considérant que Madame Reine Ouellet et Monsieur Alain Tremblay, propriétaire d'un terrain au 106, rue de la Mer, demande à la municipalité s'il y avait possibilité de déplacer d'environ quinze (15) pieds leur roulotte sur le terrain de la municipalité le temps de la construction des fondations de leur nouvelle résidence;

Considérant que cela n'est que pour une courte période et que les propriétaires s'engagent à remettre le terrain libre et en bon état avant le 22 mai 2025;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal accepte la demande de Madame Reine Ouellet et Monsieur Alain Tremblay en date du 7 avril 2025 concernant l'utilisation du terrain de la municipalité sur la rue de la Mer.

ADOPTÉE

Retour à la table des délibérations des conseillers, il était 19 h 42.

2025-04-66 NON-RECONDUCTION DU FINANCEMENT DU PROGRAMME RÉNO-RÉGION – APPUI À LA FQM

CONSIDÉRANT la lettre de la FQM datée du 27 mars 2025 et adressée au Premier ministre du Québec, M. François Legault, concernant la non-reconduction du financement du programme Réno-Région dans le budget 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE le programme Réno-Région a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées qui vivent en milieu rural, à effectuer des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de ce programme est confiée aux municipalités régionales de comté (MRC) et est disponible pour les municipalités de moins de 15 000 habitant(e)s ainsi que pour les citoyen(ne)s qui ne sont pas desservis par un réseau d'aqueduc ou d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie livre le programme Réno-Région pour son territoire et partage son personnel accrédité avec la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2022, ce sont 47,3 M\$ qui ont été investis dans des toitures qui coulent, des fenêtres en très mauvais état ou autre déficience majeure, dans 2 449 projets d'intervention avec une subvention moyenne de 19 309 \$;

CONSIDÉRANT QU'au cours des deux dernières années, ce sont 440 000 \$ qui ont bénéficié à 32 ménages à faibles ou à modestes revenus dans la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet de maintenir des personnes dans leur logement, dans des milieux où l'offre de logements abordables ou subventionnés est limitée;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'une offre en logements privés est essentielle dans un contexte national de pénurie de logements, laquelle est particulièrement sévère dans l'agglomération de recensement de Matane où le taux d'inoccupation était de 0,5 % en octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la FQM évalue, à plus de mille, le nombre de ménages vulnérables inscrits sur les listes d'attente des municipalités responsables du programme Réno-Région, dont treize ménages en Matanie;

CONSIDÉRANT QUE, si rien n'est fait, à partir du 1^{er} avril 2025, les ménages vulnérables seront sans appui financier pour faire face à des travaux majeurs à leur logement dans contexte inflationniste;

CONSIDÉRANT QUE la suspension du programme en mars 2025 a également un impact sur les budgets municipaux 2025, lesquels ont été adoptés à l'automne précédent;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

DE demander au gouvernement du Québec de remettre en place, au cours de la présente année, le financement du programme Réno-Région;

D'appuyer les démarches de la FQM auprès du Premier ministre du Québec;

DE transmettre la présente résolution au Premier ministre du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au député de Matane–Matapédia et au président de la FQM.

ADOPTÉE

Une période de questions est tenue.

2025-04-67 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

DE lever la présente assemblée, il était 19 h 50.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire
Bruno Fournier

La directrice générale greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Bruno Fournier, président d'assemblée et maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 7 avril 2025, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Bruno Fournier, maire

Date